

	EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE BORDEAUX METROPOLE	<i>Délibération</i>
	Séance publique du 20 mai 2022	N° 2022-297

Convocation du 13 mai 2022

Aujourd'hui vendredi 20 mai 2022 à 09h30 le Conseil de Bordeaux Métropole s'est réuni, dans la Salle du Conseil sous la présidence de Monsieur Alain ANZIANI, Président de Bordeaux Métropole.

ETAIENT PRESENTS :

M. Alain ANZIANI, M. Pierre HURMIC, Mme Christine BOST, M. Clément ROSSIGNOL-PUECH, M. Stéphane DELPEYRAT, M. Patrick LABESSE, Mme Véronique FERREIRA, M. Alain GARNIER, Mme Marie-Claude NOEL, M. Jean TOUZEAU, M. Jean-François EGRON, Mme Sylvie CASSOU-SCHOTTE, Mme Brigitte TERRAZA, Mme Claudine BICHET, M. Jean-Jacques PUYOBRAU, Mme Claude MELLIER, Mme Brigitte BLOCH, Mme Béatrice DE FRANÇOIS, Mme Céline PAPIN, Mme Andréa KISS, M. Patrick PAPADATO, Mme Delphine JAMET, M. Stéphane PFEIFFER, M. Alexandre RUBIO, M. Baptiste MAURIN, Mme Josiane ZAMBON, Mme Isabelle RAMI, M. Dominique ALCALA, Mme Géraldine AMOUROUX, Mme Stephanie ANFRAY, M. Christian BAGATE, Mme Amandine BETES, M. Patrick BOBET, Mme Christine BONNEFOY, Mme Simone BONORON, Mme Pascale BOUSQUET-PITT, Mme Fatiha BOZDAG, Mme Myriam BRET, Mme Pascale BRU, M. Alain CAZABONNE, M. Olivier CAZAUX, M. Thomas CAZENAVE, M. Gérard CHAUSSET, Mme Camille CHOPLIN, M. Max COLES, Mme Typhaine CORNACCHIARI, M. Didier CUGY, Mme Laure CURVALE, Mme Eve DEMANGE, M. Christophe DUPRAT, M. Olivier ESCOTS, Mme Anne FAHMY, M. Bruno FARENIAUX, M. Jean-Claude FEUGAS, M. Nicolas FLORIAN, Mme Françoise FREMY, M. Guillaume GARRIGUES, Mme Anne-Eugénie GASPARD, Mme Daphné GAUSSENS, M. Maxime GHESQUIERE, M. Frédéric GIRO, M. Stéphane GOMOT, Mme Fabienne HELBIG, M. Radouane-Cyrille JABER, Mme Sylvie JUQUIN, Mme Sylvie JUSTOME, M. Michel LABARDIN, Mme Nathalie LACUEY, M. Gwénaél LAMARQUE, Mme Fannie LE BOULANGER, Mme Harmonie LECERF, Mme Anne LEPINE, Mme Zeineb LOUNICI, M. Jacques MANGON, M. Guillaume MARI, Mme Eva MILLIER, M. Fabrice MORETTI, M. Marc MORISSET, M. Pierre De Gaétan N'JIKAM MOULIOM, M. Jérôme PEScina, M. Michel POIGNONEC, M. Philippe POUTOU, M. Patrick PUJOL, M. Benoît RAUTUREAU, M. Franck RAYNAL, Mme Marie RECALDE, M. Bastien RIVIERES, M. Fabien ROBERT, Mme Karine ROUX-LABAT, Mme Nadia SAADI, Mme Béatrice SABOURET, M. Sébastien SAINT-PASTEUR, M. Emmanuel SALLABERRY, M. Kévin SUBRENAT, M. Serge TOURNERIE, M. Thierry TRIJOLET, M. Jean-Marie TROUCHE.

EXCUSE(S) AYANT DONNE PROCURATION:


M. Nordine GUENDEZ à Mme Myriam BRET
M. Bernard-Louis BLANC à M. Olivier CAZAUX
Mme Nathalie DELATTRE à M. Franck RAYNAL
M. Laurent GUILLEMIN à M. Stéphane GOMOT
M. Stéphane MARI à Mme Anne FAHMY
M. Thierry MILLET à M. Jean-Marie TROUCHE
Mme Agnès VERSEPUY à Mme Karine ROUX-LABAT

PROCURATION(S) EN COURS DE SEANCE :

M. Jean TOUZEAU à Mme Anne-Eugénie GASPARD à partir de 15h50
Mme Brigitte TERRAZA à M. Frédéric GIRO à partir de 16h00
M. Jean-François EGRON à Mme Françoise FREMY à partir de 16h25
M. Jean-Jacques PUYOBRAU à Mme Josiane ZAMBON à partir de 16h30
Mme Céline PAPIN à Mme Marie-Claude NOEL de 12h40 à 13h35 et de 15h10 à 16h15
M. Patrick PAPADATO à Mme Céline PAPIN jusqu'à 11h00
Mme Delphine JAMET à Mme Marie-Claude NOEL jusqu'à 11h00
M. Alexandre RUBIO à Mme Myriam BRET à partir de 16h00
M. Baptiste MAURIN à Mme Françoise FREMY à partir de 14h30
M. Dominique ALCALA à M. Patrick BOBET jusqu'à 11h20
M. Christian BAGATE à M. Fabrice MORETTI à partir de 16h00
Mme Christine BONNEFOY à Mme Karine ROUX-LABAT à partir de 15h00
Mme Simone BONORON à Mme Daphné GAUSSENS à partir de 14h30
M. Alain CAZABONNE à M. Jérôme PEScina à partir de 16h00
M. Thomas CAZENAVE à Mme Fabienne HELBIG à partir de 13h12
M. Gérard CHAUSSET à Mme Anne-Eugénie GASPARD à partir de 14h30
M. Max COLES à M. Dominique ALCALA à partir de 15h08
Mme Typhaine CORNACCHIARI à Mme Stéphanie ANFRAY de 12h00 à 13h35
M. Christophe DUPRAT à M. Patrick BOBET à partir de 15h10
M. Nicolas FLORIAN à Mme Béatrice SABOURET à partir de 14h30
M. Guillaume GARRIGUES à M. Franck RAYNAL à partir de 15h15
Mme Nathalie LACUEY à Mme Josiane ZAMBON à partir de 16h00
Mme Fannie LE BOULANGER à Mme Sylvie JUQUIN à partir de 16h25
M. Jacques MANGON à M. Jean-Marie TROUCHE à partir de 16h00
M. Michel POIGNONEC à Gwénaél LAMARQUE à partir de 11h30
M. Patrick PUJOL à M. Michel LABARDIN à partir de 11h00
Mme Marie RECALDE à M. Frédéric GIRO à partir de 14h30
M. Fabien ROBERT à M. Michel LABARDIN à partir de 13h10
M. Emmanuel SALLABERRY à M. Jérôme PEScina à partir de 14h30
M. Kévin SUBRENAT à M. Dominique ALCALA à partir de 15h08

EXCUSE(S) EN COURS DE SEANCE :

LA SEANCE EST OUVERTE

 BORDEAUX MÉTROPOLE	Conseil du 20 mai 2022	Délibération
	Direction administrative et financière - Pôle ter Ouest Direction du développement et de l'aménagement - Pôle ter Ouest	N° 2022-297

Martignas-sur-Jalle - Requalification du Chemin Blanc - Lancement de la procédure de la déclaration d'utilité publique - Approbation - Autorisation

Madame Andréa KISS présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs,

L'opération consiste à aménager en voie verte le « Chemin Blanc » situé entre la rue des bateleurs et le collège Aliénor d'Aquitaine à Martignas-sur-Jalle. Long de 660m ce chemin blanc permet aux usagers piétons et cyclistes de relier les lotissements du nord-ouest de la commune au collège et à l'espace Dolange (terrains de sports, salle des fêtes, écoles...). Ce projet prévoit la mise aux normes accessibilité de cette voie et l'amélioration de son assainissement. Des espaces verts agrémenteront les abords de cette voie.

Caractéristiques de l'aménagement projeté

La voie verte d'une largeur de 3m, conforme aux normes accessibilité sera dédiée aux modes actifs. Les différents accès depuis les voiries routières adjacentes seront sécurisés. Une noue ou un fossé permettra la collecte des eaux de pluie jusqu'aux exutoires existants. La future voie verte sera implantée en lieu et place du cheminement actuel. La couche de roulement sera de teinte claire en adéquation avec son nom. L'altimétrie ne variera pas significativement. Les modifications de profil en long permettront une évacuation des eaux de pluie vers leur exutoire.

Le coût prévisionnel pour la réalisation de ce projet de voirie est de 475 218 € :

- 160 000€ pour la voirie,
- 315 218€ pour les acquisitions foncières

La mise en œuvre de ce projet nécessite la maîtrise foncière de l'emprise. Relevant essentiellement de la régularisation, les négociations sont menées à l'amiable. La déclaration d'utilité publique permettra d'acquérir le foncier par voie d'expropriation le cas échéant.

Le lancement de la procédure préalable à la Déclaration d'Utilité Publique avec enquête parcellaire conjointe s'avère donc nécessaire.

A cet effet le Conseil Métropolitain est appelé à solliciter auprès de Madame la Préfète de la Gironde l'ouverture d'une enquête publique préalable à la Déclaration d'Utilité Publique (DUP), conjointe à une enquête parcellaire.

Le projet n'est soumis à aucun dossier réglementaire au titre du code de l'environnement.

Le projet n'a pas fait l'objet d'une concertation préalable.

Ceci étant exposé, il vous est demandé Mesdames, Messieurs, de bien vouloir si tel est votre

avis adopter les termes de la délibération suivante :

Le Conseil de Bordeaux Métropole

VU le Code général des collectivités territoriales, notamment l'article 5217-2 ;
VU le Code de l'urbanisme, notamment l'article L 103-2 ;
VU le Code de l'expropriation pour cause d'utilité publique, et notamment ses articles L1 et suivants et R 121-1 et suivants ;
VU la délibération n° 2020-142 du 17 juillet 2020, portant délégation de pouvoirs du Conseil au Président de Bordeaux Métropole ;
VU l'avis de la Direction de l'immobilier de l'Etat (DIE) en date du 31 janvier 2022 ;

ENTENDU le rapport de présentation

CONSIDERANT qu'il est nécessaire de procéder aux acquisitions foncières précitées, le cas échéant par voie d'expropriation, et donc d'obtenir la Déclaration d'utilité publique des travaux relatifs à l'aménagement du chemin blanc à Martignas-sur-Jalle

DECIDE

Article 1 : d'approuver le dossier d'enquête préalable à la déclaration d'utilité publique de droit commun,

Article 2 : d'autoriser Monsieur le Président à requérir auprès de Madame la Préfète de la Gironde l'ouverture de l'enquête publique préalable à la déclaration d'utilité publique et de l'enquête parcellaire conjointe, en vue d'obtenir la déclaration d'utilité publique des travaux relatifs à la requalification du Chemin Blanc à Martignas-sur-Jalle et l'arrêté de cessibilité pour permettre d'éventuelles expropriations.

Article 3 : d'autoriser Monsieur le Président à accomplir toutes les formalités entraînées par ce projet d'aménagement de voirie, à signer les actes et tous les autres documents à intervenir,

Article 4 : d'autoriser Monsieur le Président, quel que soit le montant de l'acquisition, conformément aux dispositions des n° 34 et n° 35 de la délibération n° 2020-142 du 17 juillet 2020 à acquérir les emprises foncières nécessaires à la réalisation du projet à l'amiable au vu de l'estimation de la Direction de l'immobilier de l'Etat, ou le cas échéant, par voie d'expropriation,

Article 5 : d'autoriser Monsieur le Président à prendre toutes les dispositions utiles à l'exécution des travaux correspondants.

Article 6 : que les dépenses seront imputées au budget principal chapitre 21 article 2112 fonction 844 pour les acquisitions foncières, et au budget principal chapitre 23 article 2315 fonction 844 pour les travaux.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité des suffrages exprimés.
Abstention : Monsieur POUTOU;

Fait et délibéré au siège de Bordeaux Métropole le 20 mai 2022

REÇU EN PRÉFECTURE LE : 24 MAI 2022	Pour expédition conforme,
PUBLIÉ LE : 24 MAI 2022	la Vice-présidente,
	Madame Andréa KISS